

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i>	11
Membres votants + procurations	13
DÉLIBÉRATION N° 2025-012	

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE JUILLET A NEUF HEURES,

se sont réunis en réunion ordinaire, par visioconférence, les membres du Comité syndical légalement convoqués le 8 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF - Julien AUGIER - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Jean-Luc RICHARD - Maxime GRILLET - Sylvie BLANC - Pascale TESSONNEAU

Présence de Madame Myriam GARCIA (Sous-Préfète du Var).

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ - Frédéric MASQUELIER - Charles MARCHAND -

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Michel REZK** (Pouvoir donné à **Julien AUGIER**)
- **Jean-François MOISSIN** (Pouvoir donné à **Mireille ANILLO**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie BLANC

.....*.....

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20250716-2025-012-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2025

**OBJET : DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE PROGRAMME DFCI 2025 A EXECUTER
EN 2026 - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE
FINANCEMENT**

VU le code forestier et notamment son article L133-2,

VU le décret n°2022-679 du 29 avril 2022 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie et modifiant le code forestier,

VU la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie,

VU le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) en date du 29 décembre 2008,

VU le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif de l'Estérel révisé en date du 30 juillet 2018,

CONSIDÉRANT :

Que le PIDAF Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel porteur de la compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur le massif de l'Estérel,

Que la protection au titre de la DFCI peut également s'exercer à travers la réalisation d'études ou la création de servitudes,

Que ces travaux, études et servitudes peuvent faire l'objet de financements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud PACA, l'Etat et/ou le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),

I/ Travaux DFCI

Débroussaillage

Communes	Localisation	Type de travaux	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Création et normalisation du débroussaillage	24,5	65.000	6.500	71.500	85.800
Puget-sur-Argens	G763 (exG6) Lieutenante	Normalisation du débroussaillage	9	20.500	2.500	23.000	27.600
Saint-Raphaël	H462 (exH45) - Petits Caous	Normalisation du débroussaillage	6,1	15.000	1.500	16.500	19.800
Fréjus	G31 - Malpasset	Normalisation du débroussaillage	4,0	10.000	1.000	11.000	13.200
Saint-Raphaël	CVO15	Maintien en Conditions Opérationnelles	4,5	3.000	300	3.300	3.960

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Création et normalisation du débroussaillage	28.600	Marché public	FEADER
Puget-sur-Argens	G764 (exG6) Lieutenante	Normalisation du débroussaillage	9.200	Marché public	REGION SUD
Saint-Raphaël	H462 (exH45) - Petits Caous	Normalisation du débroussaillage	6.600	Marché public	REGION SUD
Fréjus	G31 - Malpasset	Normalisation du débroussaillage	13.200	Marché public	HORS FINANCEMENT PUBLIC
Saint-Raphaël	CVO15	Débroussaillage	3.960	Marché public	HORS FINANCEMENT PUBLIC

Soit un montant total prévisionnel de 123.300 € HT :

- 113.500 € HT pour les travaux,
- 11.800 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Hors CVO15 non inscrit dans le PIDAF Estérel et la piste G31 Malpasset, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER/REGION SUD	80 % du montant en € HT	88.800 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	44.400 €
		133.200 € TTC

Génie civil

Communes	Localisation	Type de travaux	Linéaire (km)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Bande de roulement dont équipements et traversées radier	5	68.000	6.800	74.800	89.760
Les Adrets-de-l'Estérel	H86 - Armélie	Reprise d'un radier	ponctuel	13.000	1.300	14.300	17.160
Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Reprise d'un passage busé	ponctuel	17.000	1.700	18.700	22.440

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Bande de roulement dont équipements et traversées radier	29.920	Marché public	FEADER
Les Adrets-de-l'Estérel	H86 - Armélie	Reprise d'un radier	5.720	Marché public	REGION SUD
Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Reprise d'un passage busé	7.480	Marché public	REGION SUD

Soit un montant total prévisionnel de 107.800 € HT :

- 98.000 € HT pour les travaux,
- 9.800 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER/REGION SUD	80 % du montant en € HT	86.240 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	43.120 €
		129.360 € TTC

Citernes

Commune	Localisation	Type de travaux	Linéaire (km)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Acquisition et pose de deux citernes	ponctuel	52.000	0	52.000	62.400

Commune	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Roquebrune-sur-Argens	G783 - Trou de la Jarre	Acquisition et pose de deux citernes	20.800	Marché public	FEADER

Soit un montant total prévisionnel de 52.000 € HT :

- 52.000 € HT pour les travaux,
- 0 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER	80 % du montant en € HT	41.600 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	20.800 €

II/ Servitudes DFCI

Communes	Localisation	Montant estimé des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC	Montant financement Département du Var	Montant financement Région Sud	Participation communale
Fréjus	H254 (exH71) - Estarpe du Cheval	4.875	5.850	1.950	1.950	1.950
Fréjus	H791 (exH75) - Cante Perdrix	5.990	7.190	2.395	2.395	2.400
Fréjus	H792 (exH76) - Auriasque	5.010	6.015	2.005	2.005	2.005
Fréjus	H793 (exH78) - Boson	5.070	6.085	2.030	2.030	2.025
Fréjus	H862 (exH82) - Apié d'Amic	5.145	6.175	2.060	2.060	2.055
Saint-Raphaël	H392 (exH63) - Cabre	4.715	5.660	1.890	1.890	1.880
Saint-Raphaël	H462 (exH45) - Petits Caous	4.690	5.630	1.875	1.875	1.880

Soit un montant total prévisionnel de 35.495 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

REGION PACA SUD / DEPARTEMENT VAR	80 % du montant HT	28.400 €
Autofinancement	20 % du montant HT + TVA	14.205 €
		42.605 € TTC

III/ Travaux réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne

Sur la base du programme quinquennal de travaux 2025-2029 prévisionnel des Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne, les travaux programmés en 2025 et susceptibles d'être réalisés en 2026 sont :

Communes	Localisation	Type de travaux	Surface (ha)
Bagnols-en-Forêt	G14 - Bayonne	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	32,3
Les Adrets-de-l'Estérel	H831 (exH105) - Marras	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	0,7
Fréjus	G28 - Rossignole	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	39,8
Saint-Raphaël	H39 Castelli (exH90 La Louve)	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	1,1
Saint-Raphaël	H46 - Ceinturon	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	28,9
Saint-Raphaël	H461 (exH47) - Ferrières	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	7,0
Roquebrune-sur-Argens	Accès Collet Redon	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	1,2
Roquebrune-sur-Argens	F10 - Petites Maures	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	54,9
Puget-sur-Argens	G761 (exG5) - Tranchée	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	1,2
Puget-sur-Argens	G762 (exG4) - Terres Gastes	Maintien en Conditions opérationnelles du débroussaillage	0,8

IV/ Travaux réalisés en régie par le Conseil Départemental du Var

Les travaux susceptibles d'être réalisés en régie et pour lesquels le Syndicat sollicite l'aide du Conseil Départemental du Var sont les suivants :

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (km)
Roquebrune-sur-Argens	F10 - Petites Maures	Surfaçage et fossés	6,26
Roquebrune-sur-Argens	F101 - Gaillarde	Surfaçage et fossés	2,96
Roquebrune-sur-Argens	F102 - Dolmens	Surfaçage et fossés	2,29
Saint-Raphaël	H46 - Ceinturon	Surfaçage et fossés	1,09
Saint-Raphaël	H465 (exH58) - Grand Défens	Surfaçage et fossés	2,51
Fréjus	H793 (exH78) - Boson	Surfaçage et fossés	2,60
Fréjus	H794 (exH80) - Balcon de l'Esquine	Surfaçage et fossés	0,82
Fréjus	H48 Avellan (exH81 - Mare Trache)	Surfaçage et fossés	2,89
Fréjus	H862 (exH82) - Apié d'Amic	Surfaçage et fossés	2,79

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le programme 2025 précédemment présenté à exécuter en 2026,

PREND ACTE que le Président par application de la délibération n°2022-032 relative à ses délégations sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Sud et/ou le Département du Var, suivant le plan de financement prévisionnel précédemment présenté,

PREND ACTE que le Président par application de la délibération n°2022-032 relative à ses délégations sollicite une convention de partenariat avec le Département du Var pour une aide technique de la régie du pôle génie civil concernant les travaux précédemment présentés,

CERTIFIE que le programme de travaux 2025 ne sera engagé qu'après obtention des arrêtés attributifs des subventions sollicitées,

S'ENGAGE à ce que le programme soit réexaminé par le Comité syndical en cas de rejet total ou partiel des demandes de financement,

S'ENGAGE à financer, une fois les arrêtés attributifs de subvention obtenus, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par ces dernières, avec la participation des Communes et les ressources propres du Syndicat,

CERTIFIE que le programme pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que les dossiers de financement ne soient déclarés ou réputés complets,

GARDE la Maîtrise d'Ouvrage des opérations,

S'ENGAGE à réaliser le programme suivant l'échéancier prévu,

S'ENGAGE à inscrire au budget et à réaliser les travaux indispensables à la bonne fin de l'objectif DFCI et à laisser affecter à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de ces aides,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce programme.

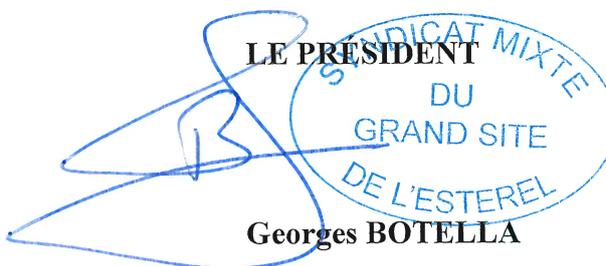
Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 16 juillet 2025

LE PRÉSIDENT



SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA